



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 22 mai 2018



*Date de publication : 22 mai 2018*

Edition spéciale du 22 mai 2018

**Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale**

*Arrêté préfectoral n° 2018-188 du 22 mai 2018* portant modification n°2 de la composition des membres du conseil d'administration de l'instance de gestion spécifique du régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire du département du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux professions agricoles et forestières

**Date de publication : 22 mai 2018**



## PREFET DE LA REGION GRAND EST

MISSION NATIONALE DE CONTROLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES  
DE SECURITE SOCIALE  
Antenne de Nancy

### ARRETE PREFECTORAL N° 2018/ 188

**portant modification n° 2 dans la composition des membres du conseil  
d'administration de l'instance de gestion spécifique du régime local d'assurance  
maladie complémentaire obligatoire du département du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et  
de la Moselle applicable aux professions agricoles et forestières**

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de la sécurité sociale, notamment son article L 325-1 ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 761-3, L 761-10 et D 761-24 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015/49 du 22 juin 2015 portant nomination des membres des membres du conseil d'administration de l'instance de gestion spécifique du régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire du département du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux professions agricoles et forestières ;
- VU les propositions des organisations syndicales et des institutions ;
- SUR PROPOSITION du chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

### ARRÊTE

#### **Article 1er :**

L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2015/49 du 22 juin 2015 portant nomination des membres des membres du conseil d'administration de l'instance de gestion spécifique du régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire du département du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux professions agricoles et forestières est modifié comme suit :

- **En tant que représentants des organisations syndicales représentatives des salariés agricoles :**
- Pour la CFDT :

- *Est nommée* Madame Laurence SBINNEN

*En remplacement* de Monsieur Nicolas WACKER

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, le chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **22 MAI 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes



**Blaise GOURTAY**